

# CROSS EDMOND ALBIUS

## Règlement d'épreuve

### ARTICLE 1 : Définition

L'Athlétique Club Vanille Sainte-Suzanne (ACVSS) en partenariat avec la municipalité et la ligue réunionnaise d'athlétisme organise LE CROSS EDMOND ALBIUS, **le Dimanche 02 décembre 2018 à partir de 08h**

Cette manifestation sportive est inscrite au calendrier départemental des courses hors stade de la ligue et se tiendra au stade du bocage, Sainte Suzanne.

Elle est ouverte aux athlètes : éveils, école d'athlétisme, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, master, licenciés et non licenciés, (hommes et femmes).

### ARTICLE 2 : Parcours

Le départ et l'arrivée se feront sur le stade B du Bocage.

Le parcours sous forme de boucles sera défini selon la catégorie. Ce même parcours empruntera les berges de la rivière (site du Bocage) et le stade B.

Boucles : 1 petite de 610 m et une grande de 1420m

#### Distances à parcourir :

**EV H et F : 200m** (1 tour stade B) / **EA1 2 H et F : 400m** (2 tours stade B) / **PO H et F : 610m** (1 petite boucle) / **BE H et F : 1220m** (2 petites boucles) / **MI H et F : 1420m** (1 Grande Boucle) / **CA H et F : 2030 m** (1 Petite et 1 grande Boucle) / **JU H et F : 3450m** (2 grandes et 1 petite boucle) / **ES SE VE F : 4260m** (3 grandes boucles) / **ES SE VE H : 7100m** (5 grandes boucles)

### ARTICLE 3 : Responsabilité

**Responsabilité civile :** L'organisateur est couvert par une police d'assurance.

**Individuelle accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Anti-dopage :** au regard de l'article R.232-48 du code du sport, l'organisation met à disposition un espace sécurisé et approprié à la personne chargée du contrôle pour réaliser les entretiens obligatoires.

Le nombre maximal de participants est fixé à 300 coureurs, avec possibilité d'augmenter cette quantité sur décision de l'organisation.

Le nombre approximatif de spectateurs attendus à la manifestation est de 150

ACVSS  
ATHLÉTIQUE CLUB VANILLE SAINTE-SUZANNE

DIM. 02 DÉCEMBRE 2018

Stade du Bocage

Debut des courses à 8h00

### ARTICLE 3 : Responsabilité

**Responsabilité civile :** L'organisateur est couvert par une police d'assurance.

**Individuelle accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Anti-dopage :** au regard de l'article R.232-48 du code du sport, l'organisation met à disposition un espace sécurisé et approprié à la personne chargée du contrôle pour réaliser les entretiens obligatoires.

Le nombre maximal de participants est fixé à 300 coureurs, avec possibilité d'augmenter cette quantité sur décision de l'organisation.

Le nombre approximatif de spectateurs attendus à la manifestation est de 150

## ARTICLE 4 : Sécurité / Tenue

Il est demandé aux concurrents de respecter et de suivre les consignes des signaleurs

Des dispositions nécessaires seront prises sur le parcours. : Présence de signaleurs, d'ambulance, d'un médecin.

Les concurrents devront porter le maillot de leur club ou un tee-shirt / débardeurs s'ils sont non licenciés.

## ARTICLE 5 : Conditions de participation

Conformément aux dispositions des articles 231-2 et 231-3 du Code du Sport, la participation est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' running, délivrée par la FFA, **en cours de validité à la date de la manifestation.**
- OU d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- OU d'une licence délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM) ou de la Fédération Française de Triathlon (FFTria) en cours de validité à la date de la manifestation
- OU d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **(l'organisation conservera le certificat médical).**

## ARTICLE 6 : Inscription, dossard

Les participants sont invités à retirer leurs dossards le jour de la course et à l'heure prévu dans le programme. Les dossards seront remis le jour de la compétition au responsable de club dans une enveloppe avec la liste, l'épreuve et les numéros de dossards de chaque licencié(e) et devront être portés ouverts sur toute leur surface. Ils ne doivent en aucun cas être repliés, et seront porter sur le buste sous peine, de ne pouvoir prendre part à la course.

La fin des inscriptions se fera le Samedi 01 Décembre 2018 à midi.

**Les inscriptions et le paiement se feront en ligne sur [SPORT.PRO.RE](http://SPORT.PRO.RE) ou :**

- Par email : [acvss97441@orange.fr](mailto:acvss97441@orange.fr) (uniquement les inscriptions).

Possibilité de régler lors de la remise des dossards.

Contacts : 06 92 90 12 20 / 06 92 57 56 09

**Tarif unique : 2 euros par participants, somme totalement reversé au téléthon**

## ARTICLE 7 : Droit médiatique

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur

participation lors de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **ARTICLE 8 : Engagement de l'athlète**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

### **ARTICLE 9 : Réclamation**

Toute réclamation des concurrents concernant le déroulement des épreuves devront être faites au directeur de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage, l'heure sur la feuille de résultat faisant foi. Ces réclamations seront immédiatement examinées par le comité d'organisation que forment les organisateurs et les décisions prises seront arrêtées définitivement et ne pourront être contestées.

### **ARTICLE 10 : Classements**

Un classement scratch catégoriel sera effectué et seront récompensés les 3 premiers de chaque sexe et de chaque catégorie, licenciés et non-licenciés confondus.

Une médaille sera offerte à tous les participants qui auront franchis la ligne d'arrivée.

### **ARTICLE 11 : Annulation et remboursement**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation dans les cas suivants :

- [A] si elle juge le nombre d'inscrits insuffisant
- [B] en cas de force majeure (intempéries...) ou d'imprévus concernant la sécurité du lieu de la manifestation ou du parcours pour s'y rendre

Dans le premier cas ([A]), les inscriptions réglées seront partiellement remboursées (imputation des frais engendrés) dans un délai maximum d'un mois après la date prévue de l'événement.

Si le cas [B] devait se présenter, aucun remboursement ne sera accordé. Toutefois, les inscrits pourront récupérer les effets qui leur étaient destinés (tee-shirt, dossard personnalisé...).

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit si la course a eu lieu.

### **ARTICLE 12 : Disqualification**



Tout athlète ne respectant pas l'un des points mentionnés dans le présent règlement et/ou utilise un moyen frauduleux quelconque encourt la disqualification. Par conséquent, l'organisation décline toute responsabilité et sera mise hors cause en cas de problème.

**Programme :**

**Dimanche 02 décembre 2018 :**

**A partir de 07h : Retrait des dossards**

**08h30 :** Départ EV H et F

**08h45 :** Départ EA 1 2 H et F

**09h15 :** Départ PO H et F

**09h25 :** Départ BE H et F

**09h40 :** Départ MI H et F

**10h10 :** Départ CA H et F

**10h20 :** Départ JU H et F

**10h55 :** Départ ES SE VE F

**11h30 :** Départ ES SE VE H

**12h30 :** remise des récompenses

**Debut des courses à 8h00**

**TARIF : 2€**

Somme entièrement reversée à  
**AFMTELETHON**  
INNOVER POUR GUERIR

**Infos et inscriptions :**  
06 92 90 12 20 - 06 92 57 56 09  
OU SUR [WWW.SPORTPRO.RE](http://WWW.SPORTPRO.RE)

**DECATHLON** **EDENA** **CRA** **WWS**

**AFMTELETHON** **DEPARTMENT DE Réunion** **SAINT SUZANNE**

CONCEPT CONSTRUCTION 01 0692 03 62 03